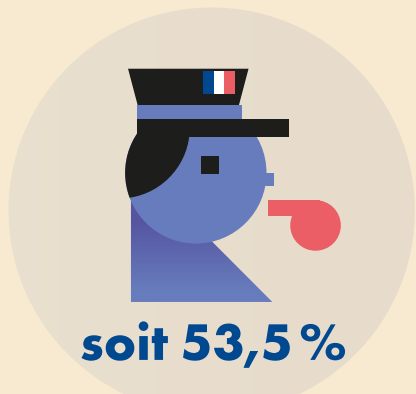
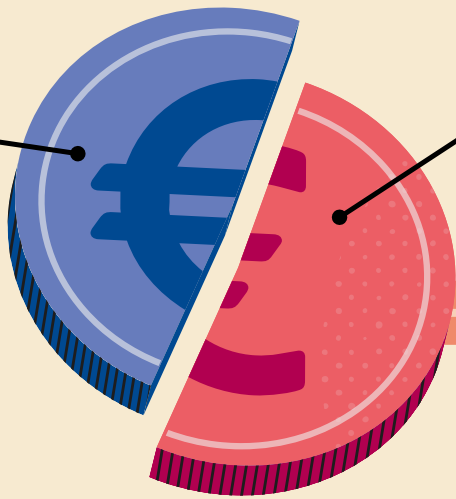


En 2023, le montant des amendes issues des infractions de la route s'élève à : 2,08 milliards €
Ce montant provient de deux types d'amendes :

Les amendes des contrôles de la police
de circulation, hors stationnement payant :
1 111 millions €



soit 53,5 %



Les amendes des radars automatiques :
965 millions €

soit 46,5 %

dont :
- les amendes forfaitaires : 747 millions €
- les amendes forfaitaires majorées* : 218 millions €

* En cas de non-respect du délai de paiement indiqué sur l'avis de contravention (45 jours), le montant de l'amende forfaitaire est majoré.

Que sont les radars automatiques ?

Un dispositif de lutte contre l'insécurité routière qui contrôle notamment le respect des vitesses autorisées. Les amendes générées sont la conséquence des infractions commises par des conducteurs.

À quoi servent-ils ?

À inciter les conducteurs à adopter une conduite dans les règles et ainsi à réduire le nombre d'accidents et de personnes tuées ou blessées sur la route.

AMENDES DES RADARS AUTOMATIQUES
Comment sont utilisés les 965 millions € ?

20,9 %
soit près de 201 millions €
sont reversés au titre
du désendettement de l'État.

79,1 %

soit 764 millions € sont affectés à la lutte contre l'insécurité routière ou à ses conséquences, avec des actions d'aménagement, d'entretien et de prévention déployées à trois niveaux :

Sécurité routière
44,5 %

Infrastructures
52,1 %

Blessés de la route
3,4 %

Fonctionnement des radars
et permis de conduire
340 millions €



**Sensibilisation
des usagers de la route**
(campagnes de communication, études...)



**Gestion des points
du permis de conduire**
(expédition des lettres d'information
aux contrevenants...)



**Entretien et adaptation du parc
des radars automatiques**

Agence de financement
des infrastructures
de transport de France
211 millions €



Rénovation du réseau routier
(aménagement de signalisations
routières, de 2x2 voies...)



**Aménagements
de sécurité routière**
(sécurisation des routes à fortes pentes,
signalisation au niveau des échangeurs et
des aires de repos...)

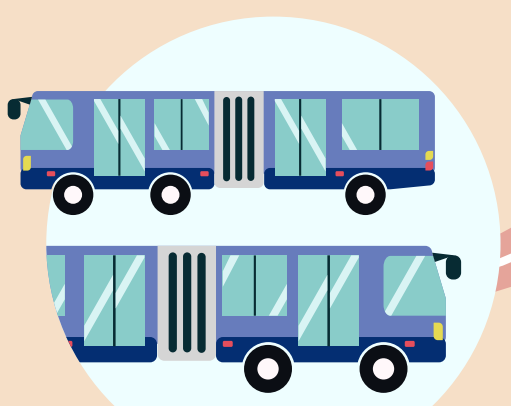


**Mise en sécurité
des tunnels**

Collectivités territoriales
187 millions €



Circulation routière
(création de parcs de stationnement,
aménagement de carrefours...)



Transports en commun
(sécurisation des accès et des
arrêts de bus scolaires...)



**Gestion du trafic et
information des usagers**

Établissements de santé
26 millions €



**Fonds pour la modernisation
et l'investissement en santé**
(26 millions € consacrés à l'amélioration
des conditions de travail des personnels ;
des actions de modernisation sociale ;
à favoriser la mobilité et l'adaptation
des personnels des établissements
engagés dans des opérations
de modernisation et de restructuration...)

Le saviez-vous ?

L'État consacre un budget de 4,6 milliards €
pour l'amélioration de la sécurité routière.
En 2023, les accidents corporels de la route
ont coûté plus de 52,8 milliards € à la société française.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**